



Assemblée Générale

« Négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité »

New York, le 20 juin 2024

Déclaration de la Suisse

Messieurs les coprésidents,

Je souhaite commencer par ce constat positif : Il nous semble qu'avec cette troisième révision, nous avons fait un pas important vers la contribution finale de l'IGN au Pacte pour l'avenir. Nous le devons en grande partie à vos efforts indispensables, ainsi qu'aux discussions animées entre les délégations lors des réunions précédentes.

La Suisse s'associe pleinement à la déclaration lue par la Norvège au nom du groupe ACT.

Tout au long de ce processus, ma délégation a insisté sur le fait que nos ambitions doivent être à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés. Le Conseil de sécurité doit être équipé pour remplir efficacement son mandat et répondre aux défis complexes en matière de paix et de sécurité dans le monde.

Je vais me concentrer sur trois points à cet égard :

- Premièrement, nous soutenons les coprésidents dans leur **recherche d'un résultat ambitieux** et nous saluons leur proposition de conserver les trois actions. Pour parvenir à un texte final qui reflète l'importance des questions en jeu, nous devons fixer des objectifs élevés et intensifier nos efforts collectifs. Le texte reste substantiel, même si certains points auraient pu être renforcés davantage. La contribution de l'IGN au Pacte pour l'avenir représente donc une étape importante dans la réforme du Conseil et offre l'opportunité de plaider pour un Conseil plus représentatif, plus responsable et plus efficace. Cela est souligné dans l'action 1, y compris dans les sous-points (a) et (b) qui demandent l'élargissement du Conseil afin de mieux refléter les réalités contemporaines, notamment par rapport à la représentation de l'Afrique.
- Deuxièmement, par son engagement de longue date pour **l'amélioration des méthodes de travail du Conseil**, la Suisse souligne l'importance du point (e) de l'action 1 et, de manière complémentaire, de l'action 3 dans son intégralité. Notre mandat en tant que membre élu du Conseil a confirmé notre conviction que l'amélioration continue des méthodes de travail de cet organe est essentielle pour renforcer sa responsabilité, sa cohérence et sa transparence, et ainsi la légitimité et la mise en œuvre de ses décisions. Un potentiel élargissement du Conseil ne fera qu'augmenter cette nécessité. Renforcer la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sera d'ailleurs particulièrement important, comme le recommande également le Nouvel Agenda pour la paix.
- Troisièmement, comme le souligne le point (f) de l'action 1, la **question du droit de veto** est un élément clé de la réforme du Conseil de sécurité. Compte tenu de l'existence du droit de veto, la Suisse s'engage en faveur de son utilisation restrictive. A cet égard, nous aurions préféré une référence explicite au Code de conduite du

groupe ACT, qui est soutenu par deux tiers des Etats membres de l'ONU. La Suisse attache une importance particulière aux sous-points (a) et (b) de l'Action 3, qui soulignent l'obligation de mettre en œuvre et d'adhérer pleinement à toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies, y compris l'Article 27 (3), et plaident pour une action du Conseil contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre. En effet, une mise en œuvre consistante de l'Article 27 (3), incluant le principe d'abstention obligatoire, renforcerait la crédibilité et la légitimité du Conseil de sécurité.

Messieurs les coprésidents

La Suisse exprime son soutien au texte présenté. Sous votre direction, la contribution de l'IGN au Pacte pour l'avenir mettra en lumière les avancées essentielles requises pour la réforme du Conseil de sécurité.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Co-Chairs,

I would like to start with a positive observation: it seems to us that with this third revision, we have taken an important step towards IGN's final contribution to the Pact for the Future. We owe this largely to your indispensable efforts, as well as to the lively discussions between delegations at previous meetings.

Switzerland fully associates itself with the statement read out by Norway on behalf of the ACT Group.

Throughout this process, my delegation has insisted that our ambitions must be commensurate with the scale of the challenges we face. The Security Council must be equipped to effectively fulfill its mandate and respond to the complex challenges of international peace and security.

I will focus on three points in this regard:

- Firstly, we support the Co-Chairs in their quest for an ambitious outcome, and welcome their proposal to retain the three actions. To achieve a final text that reflects the importance of the issues at stake, we must aim high and redouble our collective efforts. The text remains substantial, even if certain points could have been strengthened further. IGN's contribution to the Pact for the Future therefore represents an important step in the reform of the Council, and provides an opportunity to advocate for a more representative, accountable and effective Council. This is underlined in Action 1, including sub-points (a) and (b) which call for the Council to be enlarged to better reflect contemporary realities, particularly in relation to the representation of Africa.
- Secondly, through its long-standing commitment to improving the Council's working methods, Switzerland underlines the importance of point (e) of action 1 and, complementarily, of action 3 in its entirety. Our mandate as an elected member of the Council has confirmed our conviction that the continuous improvement of this body's working methods is essential to enhance its accountability, coherence and transparency, and thus the legitimacy and implementation of its decisions. The potential enlargement of the Council will only increase this need. Strengthening the relationship between the Security Council and the General Assembly will be particularly important, as the New Agenda for Peace also recommends.
- Thirdly, as underlined in Action 1 (f), the question of the veto is a key element of Security Council reform. Given the existence of the veto, Switzerland is committed to its restrictive use. In this respect, we would have preferred an explicit reference to the ACT Code of Conduct, which is supported by two-thirds of UN member states. Switzerland attaches particular importance to sub-points (a) and (b) of Action 3, which underline the obligation to fully implement and adhere to all provisions of the UN Charter, including Article 27 (3), and call for Council action against genocide, crimes against humanity or war crimes. Indeed, consistent implementation of Article 27 (3), including the principle of mandatory abstention, would reinforce the credibility and legitimacy of the Security Council.

Co-Chairs,

Switzerland expresses its support for the text presented. Under your guidance, the IGN's contribution to the Pact for the Future will highlight the essential advances required for the reform of the Security Council.

I thank you.